



# **ANNUAIRE DES FINANCEURS**

## **de la Validation des Acquis de l'Expérience**

### **dans le cadre d'une démarche personnelle**

**Mise à jour : 01/09/2014**

# SOMMAIRE

## Les travailleurs non salariés

◆ Chefs d'entreprise (et conjoints) des secteurs du commerce, de l'Industrie et des services	AGEFICE	Page 3
◆ Artisans, conjoints ou associés et auxiliaires familiaux	FAFCEA	Page 3
◆ Entrepreneurs du vivant	VIVEA	Page 4
◆ Travailleurs Indépendants et professionnels libéraux (hors médecins)	FIF PL	Page 4
◆ Médecins libéraux	FAF PM	Page 4

## Les salariés

Financement de la VAE des salariés en démarche individuelle : le congé de Validation des Acquis de l'Expérience		Page 5
◆ Salariés non rattachés à un OPACIF de branche (ci-dessous)	FONGECIF	Page 6
◆ Salariés des exploitations et entreprises agricoles	FAFSEA	Page 6
◆ Salariés des entreprises du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse écrite et des agences de presse	AFDAS	Page 6
◆ Personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat	APCMA	Page 7
◆ Salariés des Entreprises de Travail Temporaire	FAF TT	Page 7
◆ Salariés de coopératives agricoles, d'organismes conseil élevage ou de centres de gestion (réseau CER France)	OPCALIM CA	Page 7
◆ Salariés des entreprises de la branche sanitaire, sociale et médico sociale privée (à but non lucratif)	UNIFAF	Page 7
◆ Salariés de l'économie sociale, de l'habitat et du lien social et les salariés de la sécurité sociale	UNIFORMATION	Page 8
◆ Salariés de la Banque de France, des industries électrique et gazière, de la SNCF et de la RATP	UNAGECIF	Page 8
◆ Salariés des organismes de Mutualité Agricole et du Crédit Agricole et Filiales	AGECIF - CAMA	Page 8

## Les agents publics

◆ Agents publics (titulaires ou non) d'Etat, Territoriaux et Hospitaliers		Page 9
---	--	--------

## Les demandeurs d'emploi

◆ Demandeurs d'emploi (indemnisés ARE ou non)	Pôle Emploi	Page 10
◆ Personnes sans emploi (indemnisées ARE ou non)	Région Auvergne	Page 10
◆ Demandeurs d'emploi visant un Titre Professionnel du Ministère chargé de l'emploi	Ministère chargé de l'Emploi	Page 10

## TRAVAILLEURS NON SALARIES

### Chefs d'entreprise (et conjoints) des secteurs du commerce, de l'Industrie et des services

◆ *Dirigeants non salariés (ou conjoints) des secteurs du Commerce, de l'Industrie et des Services, inscrits à l'URSSAF en tant que travailleurs indépendants (ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers)*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>AGEFICE</b> Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise	Consulter la liste des Points d'Accueil sur le site de l'AGEFICE	<a href="http://www.agefice.fr">www.agefice.fr</a>

### Artisans, conjoints et auxiliaires familiaux

◆ *Artisans, conjoints collaborateurs ou associés et auxiliaires familiaux immatriculés au registre des métiers*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>Conseil de la formation de l'artisanat d'Auvergne</b>	CRMA Centre Victoire - 1 avenue des Cottages 63 000 Clermont - Ferrand Tel : 04 73 29 42 00 Email : <a href="mailto:karine.roche@crma-auvergne.fr">karine.roche@crma-auvergne.fr</a>	<a href="http://www.crma-auvergne.fr">www.crma-auvergne.fr</a>

Ou, pour les formations ne relevant pas des priorités du Conseil de la Formation de la CRMA Auvergne.

Organisme	Coordonnées	Site
<b>FAFCEA</b> Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale inscrits au répertoire des métiers	14, rue Beffroy - 92 200 NEUILLY Tél : 01 41 43 15 30 - Fax : 01 41 43 15 63 Email : <a href="mailto:accueil@fafcea.com">accueil@fafcea.com</a>	<a href="#">Coordonnées des organisations professionnelles</a> présentes au FAFCEA

## Entrepreneurs du vivant

♦ *Chefs d'entreprise, actifs non salariés, collaborateurs, aides familiaux et cotisants de solidarité d'exploitations et entreprises agricoles, d'entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociants en bois) ou, d'entreprises de travaux agricoles et du paysage (y compris création, restauration et entretien de parcs et jardins).*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>VIVEA</b> Fonds d'Assurance Formation pour les Entrepreneurs du Vivants	Délégation Centre Parc Technologique de la Pardieu 9, Allée Pierre de Fermat - 63170 - Aubière Tél. : 04 73 29 47 20 - Fax : 04 73 29 47 21 Mail : <a href="mailto:contactcentre@vivea.fr">contactcentre@vivea.fr</a>	<a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a>

## Travailleurs indépendants et professionnels libéraux (hors médecins)

Organisme	Coordonnées	Site
<b>FIF PL</b> Fonds Interprofessionnel des Professionnels Libéraux	104, rue Miromesnil 75384 Paris cedex 08 Tél. : 01 55 80 50 00 - Fax : 01 55 80 50 29 E-mail : <a href="mailto:contact@fifpl.fr">contact@fifpl.fr</a>	<a href="http://www.fifpl.fr">www.fifpl.fr</a>

## Médecins libéraux

Organisme	Coordonnées	Site
<b>FAF PM</b> Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale	14, rue Pierre Fontaine 75009 Paris Tél. : 01 49 70 85 40 - Fax : 01 49 70 85 41 E-mail : <a href="mailto:contact@faf-pm.org">contact@faf-pm.org</a>	<a href="http://www.fafpm.org">www.fafpm.org</a>

## Le Congé VAE

Le congé VAE est un droit pour tout salarié, quelle que soit la nature de son contrat. Il peut être demandé afin de participer aux épreuves de validation organisées par l'organisme valideur, ainsi que, le cas échéant, en vue de bénéficier d'un accompagnement à la préparation de cette validation.

La durée du congé est **limitée à 24 heures** de temps de travail effectif, consécutives ou non.

### ↳ Ancienneté requise

**Aucune condition d'ancienneté** n'est requise pour les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), les agents de la fonction publique (titulaire ou non), et les intérimaires en mission.

Les salariés en **contrat à durée déterminée (CDD)**<sup>6</sup> doivent justifier d'une activité salariée, quelle que soit la nature des contrats de travail successifs, au moins égale à **24 mois**, consécutifs ou non, au cours **des 5 dernières années** (précédant le dépôt de la demande), dont **4 mois sous CDD**, consécutifs ou non, au cours des **12 derniers mois**.

Les intérimaires hors mission, doivent justifier avoir effectué une mission au cours des **3 derniers mois**.

### ↳ Délai de franchise

Les salariés sous CDI et les agents de la fonction publique doivent respecter un délai d'un an entre deux demandes de congé VAE.

### ↳ Autorisation d'absence

Pour bénéficier d'un congé VAE, salariés et agents de la fonction publique doivent faire parvenir à leur employeur une **demande d'autorisation d'absence 60 jours** au plus tard, avant le début des actions de validation. Cette demande doit préciser :

- la certification visée,
- les dates, la durée et la nature des actions de validation,
- l'identité de l'organisme valideur et/ou de l'organisme accompagnateur.

A noter que pour certains OPACIF, cette démarche est inutile si :

- étant en CDD le salarié prévoit de réaliser sa VAE après la fin de son CDD,
- étant en CDI le salarié décide de suivre sa VAE en dehors de son temps de travail.

### ↳ Réponse de l'employeur

L'employeur doit faire connaître par écrit sa réponse dans **un délai de 30 jours** suivant la réception de la demande, en indiquant, le cas échéant, les raisons de service qui motivent le report d'autorisation d'absence. Ce report ne peut excéder **six mois** à compter de la demande (pour les salariés de droit privé et les intérimaires).

## SALARIES

Financement dans le cadre d'une démarche individuelle : **congé pour Validation des Acquis de l'Expérience**

◆ *Salariés des entreprises adhérentes au FONGECIF (non rattachés à un OPACIF de branche)*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>FONGECIF</b> Fonds de gestion du Congé Individuel de Formation	Pôle Gambetta - 4, avenue Marx Dormoy 63000 - Clermont - Ferrand Tél : 04 73 29 31 41 - Fax : 04 73 29 31 48 E-mail : <a href="mailto:info@fongecif-auvergne.org">info@fongecif-auvergne.org</a>	<a href="http://www.fongecif-auvergne.org">www.fongecif-auvergne.org</a>

◆ *Salariés des exploitations et entreprises agricoles*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>FAFSEA</b> Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles	Cité Régionale de l'Agriculture 9, Allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE  Tél. : 04 73 28 93 85 - Fax : 04 73 28 96 08 E-mail : <a href="mailto:auvergne@fafsea.com">auvergne@fafsea.com</a>	<a href="http://www.fafsea.com">www.fafsea.com</a>

◆ *Salariés des entreprises des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de la presse écrite et des agences de presse*

Organisme	Coordonnées	Site
<b>AFDAS</b> Entreprises du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité, des loisirs, de l'habitat et du lien social, de la presse écrite et des agences de presse	<b>DÉLÉGATION CENTRE-EST</b> (Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté) Espace Confluence - 3, cours Charlemagne -CS 60038 69286 Lyon Cedex 02 Tél : 04.72.00.23.00 - Fax : 04.72.00.22.71 E-mail : <a href="mailto:lyon@afdas.com">lyon@afdas.com</a>	<a href="http://www.afdas.com">www.afdas.com</a>

◆*Personnels des Chambres des Métiers et de l'Artisanat*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>APCMA</b></p> <p>Fond de formation continue du personnel des Chambres des Métiers et de l'Artisanat</p>	<p>APCMA 12, Avenue Marceau 75008PARIS Tél. : 01 44 43 10 00 - Mail : <a href="mailto:gefco@apcma.fr">gefco@apcma.fr</a></p>	<p><a href="http://www.apcma.fr">www.apcma.fr</a></p>

◆*Salariés des Entreprises de Travail Temporaire*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>FAF TT</b></p> <p>Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire</p>	<p>14 rue Riquet 75940 Paris cedex 19 Tél : 01 53 35 70 00 - Fax : 01 53 35 70 70 E-mail : <a href="mailto:bsoulhat@faftt.fr">bsoulhat@faftt.fr</a></p>	<p><a href="http://www.faftt.fr">www.faftt.fr</a></p>

◆*Salariés de coopératives agricoles, d'organismes conseil élevage ou de centres de gestion (réseau CER France)*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>OPCALIM CA</b></p> <p>Entreprises de la coopération agricole</p>	<p>Inter région Sud Est Cité Régionale de l'Agriculture 9 allée Pierre de Fermat - ZAC des Sauzes 63170 AUBIERE Tél. : 04 73 29 25 52 - Fax : 04 73 28 98 44 E-mail: <a href="mailto:nathalie.schaal@opcalim.org">nathalie.schaal@opcalim.org</a></p>	<p><a href="http://www.opcalim.com">www.opcalim.com</a></p>

◆*Salariés de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>UNIFAF</b></p> <p>Entreprises de la branche sanitaire, sociale et médico sociale, privée à but non lucratif</p>	<p>Parc Technologique de la Pardieu 9, Allée Evariste Galois - BP 20 233 63174 AUBIERE CEDEX Tél. : 04 73 28 57 40 - Fax : 04 73 28 57 45 E-mail : <a href="mailto:auvergne@unifaf.fr">auvergne@unifaf.fr</a></p>	<p><a href="http://www.unifaf.fr">www.unifaf.fr</a></p>

◆*Salariés de l'économie sociale, de l'habitat et du lien social et les salariés de la sécurité sociale*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>UNIFORMATION</b></p> <p>Entreprises de l'économie sociale (associations, coopératives et mutuelles), de l'habitat et du lien social et entreprises du régime général de Sécurité sociale.</p>	<p><b>Uniformation Centre Est</b>            Centre d'Affaires Auvergne            (Accueil et conseil exclusivement sur rendez-vous)            15, rue Pré la Reine - 63100 Clermont - Ferrand            Tél : 0820 205 206            Email : <a href="mailto:auvergne@uniformation.fr">auvergne@uniformation.fr</a></p>	<p><a href="http://www.uniformation.fr">www.uniformation.fr</a></p>

◆*Salariés de la Banque de France, des industries électrique et gazière, de la SNCF et de la RATP*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>Unagecif</b></p> <p>Banque de France, industries électrique et gazière, RATP et SNCF</p>	<p>48, boulevard des Batignolles - 75017 Paris            Tél. : 01 44 7074 74 - Fax 01 44 70 74 20            E-mail : <a href="mailto:unagecif@unagecif.org">unagecif@unagecif.org</a></p>	<p><a href="http://www.unagecif.com">www.unagecif.com</a></p>

◆*Salariés des organismes de mutualité agricole et du Crédit agricole et filiales*

Organisme	Coordonnées	Site
<p><b>AGECIF - CAMA</b></p>	<p>50, rue de la Boétie - 75008 PARIS            Tél. : 01 49 53 44 00 - Fax : 01 43 59 42 65</p>	<p><a href="http://www.agecif-gdfpe.fr">www.agecif-gdfpe.fr</a></p>



## AGENTS PUBLICS

Pour le congé VAE et/ou le financement

### ◆Agents de la fonction publique (Etat, Territoriale et hospitalière), titulaires ou non titulaires

Organisme	Site
<b>Administration, collectivité ou établissement employeur</b>	Consultez la brochure sur la VAE au sein de la fonction publique  <a href="#">VAE : quelles démarches pour les agents publics ?</a>

Pour toutes informations

### ◆Agents publics hospitaliers (titulaires ou non titulaires)

Organisme	Coordonnées	Site
<b>ANFH</b>  Etablissements de santé, sociaux et médico-sociaux	Délégation régionale Auvergne 26, rue Le Corbusier – ZAC des Acilloux 63800 Cournon d’Auvergne Tél. 04 73 28 67 40 E-mail : <a href="mailto:auvergne@anfh.fr">auvergne@anfh.fr</a>	<a href="http://www.anfh.fr">www.anfh.fr</a>

### ◆Agents publics territoriaux (titulaires ou non titulaires)

Organisme	Coordonnées	Site
<b>CNFPT</b>  Centre national de la fonction publique territoriale	Délégation Auvergne 6 a-b rue de la Sellette – BP 397 63011 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tél. 04 73 74 52 20 – Fax : 04 73 92 54 34	<a href="http://www.auvergne.cnfpt.fr/site/fr">www.auvergne.cnfpt.fr/site/fr</a>

## DEMANDEURS D'EMPLOI

### ◆ Demandeurs d'emploi (indemnisés ARE ou non)

Organisme	Coordonnées	Site
<b>Pôle Emploi</b>	<p>Procédure:</p> <p>Le demandeur d'emploi indemnisé ou non, doit prendre contact avec l'agence Pôle emploi dont il dépend pour que celle-ci instruisse sa demande via le formulaire spécifique et la transmette ensuite à Pôle Emploi Auvergne pour décision.</p>	<p><a href="http://www.formationauvergne.org">http://www.formationauvergne.org</a> (VAE questions/réponses ; Qui finance ?)</p>

### ◆ Personnes sans emploi

Organisme	Coordonnées	Site
<b>Conseil Régional (en relais de Pôle emploi)</b>	<p>Procédure:</p> <p>La personne doit prendre contact avec l'agence Pôle dont il dépend pour l'instruction de sa demande</p>	<p><a href="http://www.formationauvergne.org">http://www.formationauvergne.org</a> (VAE questions/réponses ; Qui finance ?)</p>

### ◆ Demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) visant un Titre Professionnel du ministère chargé de l'Emploi

Organisme	Coordonnées	Site
<b>Ministère chargé de l'Emploi</b>	<p>Prise en charge automatique pour les TP validés en centre AFPA</p> <p>Faire une demande d'aide individuelle à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE du département de résidence pour les TP validés en centres agréés</p>	<p><a href="http://www.formationauvergne.org">http://www.formationauvergne.org</a> (VAE questions/réponses ; Qui finance ?)</p>